

> MASTER DROIT PUBLIC



Formation Initiale



Formation en apprentissage



Formation continue

GESTION LOCALE DU PATRIMOINE CULTUREL (GLPC)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les collectivités territoriales (Service culturel de Conseils Départementaux, Châteaux, Musées ...) comme les organismes publics ou privés (Offices du tourisme, Parcs naturels régionaux, Établissements publics de coopération culturelle, Fondation du Patrimoine, Fédération des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires, Missions des métiers d'Art) jouent un rôle majeur dans la gestion de l'héritage culturel. Nombre de collectivités territoriales ou de structures privées sont à cet égard insuffisamment préparées à cette tâche et les personnels qui en ont la charge ont souvent besoin d'un complément de formation ou d'une actualisation et d'un approfondissement de leurs connaissances en matière de gestion, de droit appliqués aux patrimoines culturels et naturels.

La spécialité est destinée à donner une solide formation aux étudiants qui souhaitent se consacrer à la gestion du patrimoine culturel, dans les collectivités locales au sein de leur service culturel ou patrimoine, ainsi que dans les organismes privés.



ORIGINALITÉ

La formation est ouverte notamment en apprentissage depuis 2005 pour adosser la formation à une expérience professionnelle durable des étudiants.

En termes de programme, une part spéciale est faite à la gestion financière, comptable et opérationnelle du patrimoine culturel, ainsi qu'aux outils de communication (sites web et réseaux...). En parallèle, sont développés les apprentissages plus classiques concernant l'histoire des patrimoines culturels et naturels, leurs règles, leurs inscriptions dans les politiques culturelles et environnementales, et leur rôle dans l'aménagement du territoire, du paysage et dans le développement économique.



LES POINTS FORTS DU MASTER

- › Une large place est donnée aux modalités de gestion et d'administration des sites patrimoniaux et aux techniques de montage de projet, aux outils marketing et à la communication appliquées au patrimoine, ainsi qu'aux modes de connaissance des publics et à leur expérience de visite. L'histoire du patrimoine culturel, la conservation préventive, les particularités du paysage et du patrimoine naturel, les plans de financement européens, les conditions d'hygiène et sécurité des établissements recevant du public sont également retracés.
- › La conduite de projets avec des professionnels, une journée d'études thématique, la tenue de séminaires spécialisés ainsi que plusieurs visites professionnelles sur le terrain (site muséal, monument, patrimoine naturel...) contribuent à la dynamique du master.

STAGE - APPRENTISSAGE

- › **En formation initiale**, un stage de 3 à 6 mois est obligatoire en fin de master.
- › **En formation par apprentissage**, l'étudiant est recruté comme salarié par une collectivité territoriale, un organisme public mais aussi privé ayant des relations habituelles avec celles-ci. Cette alternance se déroule sur un an (généralement une semaine à l'Université, une semaine en structure d'accueil) et permet d'acquérir une expérience professionnelle renforcée, véritable tremplin pour une insertion professionnelle future.
- › **En formation continue**, l'obligation de stage est, si besoin, remplacée par la rédaction d'un mémoire.

EMPLOIS-MÉTIERS

- › Responsable de la politique culturelle
- › Attaché de conservation dans les musées et châteaux
- › Directeur des services culturels des collectivités
- › Cadre dans les établissements publics de coopération culturelle (EPCC)
- › Chargé de mission, de service culturel/patrimonial
- › animateur du patrimoine
- › Médiateur de patrimoine

Possibilité de préparer le concours d'attaché territorial et de rejoindre un service culturel.

CONTACTS



Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion
École de Droit
Master Gestion Locale du Patrimoine Culturel
Rue de Blois
B.P 26739
45067 Orléans cedex 2

☎ **02 38 49 46 37**
✉ m2dpub.deg@univ-orleans.fr

RENSEIGNEMENTS APPRENTISSAGE :
☎ **02 38 49 47 46**
✉ apprentissage.deg@univ-orleans.fr

RESPONSABLES DU MASTER :

- › **Philippe TANCHOUX**
Maître de conférences
à l'Université d'Orléans
✉ philippe.tanchoux@univ-orleans.fr
- › **Florence ABRIOUX**
Maître de conférences
à l'Université d'Orléans
✉ florence.abrioux@univ-orleans.fr



› **MASTER DROIT
PUBLIC**

**GESTION LOCALE
DU PATRIMOINE CULTUREL
(GLPC)**

Plus d'informations sur la formation et les conditions d'admission :